



VILLE D'HENDAYE

64700

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° : 612-2020

**OBJET** : POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - « LES JEUDI'NE EN VILLE » - PLACE DE LA REPUBLIQUE - LES JEUDIS DES MOIS D'AOUT ET DE SEPTEMBRE 2020 - REGIE MUNICIPALE DES FÊTES

LE MAIRE DE LA VILLE D'HENDAYE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2211-1, L.2212-1 à L.2212-6 et L.2214-4,  
Vu le Code de la Route, ordonnances, décrets, arrêtés, lois et circulaires réglementant la circulation,  
Vu l'article R.610-5° du Nouveau Code Pénal,  
Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en Ville,  
Considérant la demande de la Régie Municipale des Fêtes d'organiser des animations musicales « LES JEUDI'NE EN VILLE », Place de la République, les jeudis des mois d'août et de septembre 2020,  
Attendu que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement de ces animations,

### ARRETE

**ARTICLE 1** La Place de la République, section comprise entre les numéros 8 et 30, sera interdite au stationnement et à la circulation de tous véhicules, les jeudis des mois d'août et de septembre 2020 de 18 heures à 7 heures, le lendemain.

**ARTICLE 2** Ces interdictions seront matérialisées par l'apposition du présent arrêté, la mise en place de barrières par le Service Police Municipale.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire, publié et une ampliation sera transmise :

- au Commissariat de Police de Saint-Jean-de-Luz,
- à la Régie Municipale des Fêtes,
- au Centre Technique Municipal,
- au Service Municipal « Cadre de Vie »,
- au Service Police Municipale/Stationnement,
- au Service Communication.

Etant précisé que, conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, les voies de recours contre cet arrêté peuvent être exercées dans le délai de 2 mois suivant la présente notification et publication, devant le Tribunal Administratif de PAU.

HENDAYE LE 30 JUILLET 2020

Le Maire,

1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque,  
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,



*Kotte ECENARRO*



Je soussigné(e).....  
certifie avoir reçu ce jour  
un exemplaire du présent arrêté.

Date et signature :